

**DÉCISION SUR LE FONCTIONNEMENT EFFECTIF DE
L'UNIVERSITÉ PANAFRICAINNE**

Doc. EX.CL/725(XXI)

La Conférence,

1. **RAPPELANT** la Décision Assembly/AU/Dec.290(XV) adoptée à Kampala (Ouganda) en juillet 2010 sur la création de l'Université panafricaine ;
2. **RAPPELANT ÉGALEMENT** la Décision de la Conférence AU/Dec. 391(XVIII) sur le fonctionnement effectif de l'Université Panafricaine, adoptée par la dix-huitième session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue en février 2012 à Addis-Abeba (Ethiopie) ;
3. **FÉLICITE** les partenaires pour le soutien qu'ils accordent à l'Université panafricaine et les **ENCOURAGE** à poursuivre leur collaboration ;
4. **AUTORISE** l'admission des étudiants et le recrutement de personnel temporaire pour la gestion de l'Université panafricaine et de son Rectorat ;
5. **DEMANDE** à la Commission de soumettre la structure et les incidences financières de l'Université panafricaine aux organes délibérants, pour adoption, par le biais du Sous-comité des structures;
6. **AUTORISE** la Commission à créer un Fonds spécial appelé "Fonds de l'Université panafricaine", et à procéder à la mobilisation des ressources pour le fonctionnement de l'Université panafricaine ;
7. **DÉCIDE** d'accélérer l'adoption du projet de statuts de l'Université panafricaine par le biais des sous-comités compétents de l'UA, pour s'assurer que le fonctionnement effectif de l'Université panafricaine n'est pas retardé.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2010

Decision on the Operationalization of the Pan African University Doc. Ex.CI/725(Xxi)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1335>

Downloaded from African Union Common Repository